

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*  
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

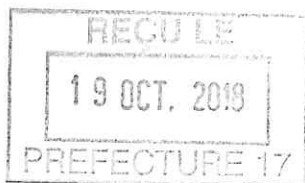
\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

**AFFICHÉ LE 16 OCTOBRE 2018**

**CS-181015-04**



*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 13  
- Absents : 01  
- Pouvoirs : 00

**CS-181015-04 APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DU PERSONNEL ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le huit octobre deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) ..... Conseil départemental
- Mme. Ghislaine GUILLEN (S)  
Suppléante de M. Pascal FERCHAUD (T) .... Conseil départemental

**LES ABSENTS :**

- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (7) ..... Conseil départemental

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... *Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre*

o o o o

**Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger**

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL  
DU 15 OCTOBRE 2018**

**CS-181015-04 APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DU PERSONNEL ENTRE LE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LE SYNDICAT MIXTE DES  
PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°CS-171214-6 du 14 décembre 2017 portant approbation de la convention de transfert de compétence du département au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre signée le 12 janvier 2018 et approuvée par délibération n°CS-171214-6 du 14 décembre 2017 prévoyant en son article 5 prévoit le transfert d'un agent du Département,

Considérant que la Commission permanente du Conseil Départemental de la Charente Maritime a approuvé par délibération 2018-07-56 la convention de transfert d'un agent du département affecté à l'activité portuaire, jointe en annexe,

**LE COMITE SYNDICAL**

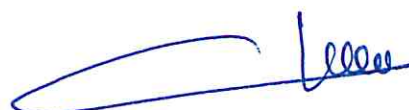
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- 1°) d'approuver les termes de la convention, ci-jointe, de transfert d'un agent appartenant au service du département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- 2°) d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports de l'Estuaire de la Seudre,



Jean-Pierre TALLIEU